

Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 mars 2016

Président : François DE MAZIÈRES

Sont présents :

M. Claude JAMATI, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN (sauf délibérations 2016-03-14 à 23), M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN et M. Pascal THEVENOT (sauf délibérations 2016-03-01 à 04 - pouvoir à Mme Caroline DOUCERAIN),
Mme Stéphanie BANCAL, M. Guy-Michel BEROCHE, Mme Amélie GOLKA, M. Michel CONTE, Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Juliette ESPINOS, Mme Pascale RENAUD, M. Alain SANSON, Mme Frédérique KIBLER, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. Pierre SOUDRY, Mme Florence NAPOLY, M. Jean-Christian SCHNELL, Mme Laurence AUGERE, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MENE, M. Michel CROUZAT, Mme Dorothee BILGER, M. Jean-Christophe LAPREE, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Philippe DEVALLOIS, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Arnaud HOURDIN, Mme Sonia BRAU, Mme Lydie DUCHON, M. Sébastien DURAND, M. Patrick CHARLES, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Bruno DREVON, M. Didier BLANCHARD (sauf délibérations n°2016-03-01 à 04), M. Alain NOURISSIER, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, Mme Magali ORDAS (sauf délibérations 2016-03-05 et 06), M. François-Xavier BELLAMY, M. François LAMBERT, Mme Martine SCHMIT (sauf délibérations n°2016-03-01 à 04 - pouvoir à M. LAMBERT), Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Erik LINQUIER, Mme Annick PERILLON, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Liliane HATTRY (sauf délibérations n°2016-03-01 à 04 - pouvoir à Mme ORDAS), M. Hervé FLEURY, Mme Christine DE LA FERTE (sauf délibérations 2016-03-05 et 06), M. Olivier DE LA FAIRE, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Philippe PAIN, M. François SIMEONI, M. Benoît DE SAINT-SERNIN et M. Jean-Michel ISSAKIDIS.

Absents excusés :

Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER a donné pouvoir à M. Guy BEROCHE,
M. Olivier LEBRUN a donné pouvoir à M. Jacques BELLIER,
M. Claude VUILLIET a donné pouvoir à M. Sébastien DURAND,
M. Jean-Marc CLERMONT a donné pouvoir à Mme Nathalie JAQUEMET,
M. Patrice PANNETIER a donné pouvoir à M. François DE MAZIERES,
M. Frédéric BUONO-BLONDEL a donné pouvoir à Mme Sonia BRAU,
Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU a donné pouvoir à M. Jean-Pierre CONRIE,
Mme Marie BOËLLE a donné pouvoir à M. Alain NOURISSIER,
Mme Corinne BEBIN a donné pouvoir à M. Thierry VOITELLIER,
Mme Florence MELLOR a donné pouvoir à M. François-Xavier BELLAMY,
M. Laurent DELAPORTE a donné pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY,
Mme Jane-Marie HERMANN a donné pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS,
Mme Marie DENAISON a donné pouvoir à Mme Christine DE LA FERTE,
Mme Pascale CHARTON,
Mme Magali LAMIR,
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN,

Secrétaire de séance : **M. François-Xavier BELLAMY**

Date de convocation : 1^{er} mars 2016

Date d'affichage du compte-rendu : 9 mars 2016

Nombre de sièges au sein du Conseil communautaire : 83

**Titre : Gestion des investissements pluriannuels de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.
Création et révision annuelle des autorisations de programme et crédits de paiement (AP-CP) concernant les subventions de surcharge foncière, la réhabilitation de l'auditorium du conservatoire à rayonnement régional de Versailles et la participation à la réalisation du nouveau diffuseur de Vélizy-Villacoublay sous l'autoroute A86.**

□ **M. Olivier DELAPORTE, rapporteur, donne lecture du projet de délibération.**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-36, L.2311-3 et R.2311-9 ;

Vu la délibération n°2015-03-05 du Conseil communautaire du 31 mars 2015 relative à l'adoption de 2 autorisations de programme et de crédits de paiement (AP-CP) pour les subventions versées aux bailleurs sociaux au titre de l'aide à la surcharge foncière (année 2015 et reliquat 2010-2014) ;

Vu la délibération n°2015-10-13 du Conseil communautaire du 13 octobre 2015 relatif à la révision de l'autorisation de programme et de crédits de paiement (AP-CP) liée au reliquat des subventions de surcharge foncière attribuées de 2010 à 2014 ;

Vu la délibération n°2016-01-09 du Conseil communautaire du 11 janvier 2016 relative au débat d'orientations budgétaires 2016 et notamment les orientations concernant la gestion pluriannuelle des investissements ;

Vu la délibération n°2016-03-07 du Conseil communautaire du 8 mars 2016 relative à la réalisation d'un échangeur-diffuseur sur l'autoroute A86 à Vélizy-Villacoublay et au protocole cadre de partenariat entre les personnes publiques et privées concernées ;

Vu l'avis favorable de la commission administration générale, finances et personnel du 10 février 2016.

- L'autorisation de programme (AP) constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour la réalisation du programme. Corrélativement, les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses, pouvant être mandatées, pendant l'année, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme (AP) correspondantes.

Le mécanisme des autorisations de programme-crédits de paiement (AP-CP) permet une plus grande transparence des engagements pluriannuels de la collectivité.

Cette procédure offre l'avantage d'inscrire au budget, chaque année uniquement, les crédits qui seront réellement consommés, c'est-à-dire les CP.

Dans ce cadre, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc souhaite créer une nouvelle AP pour les surcharges foncières et la réhabilitation de l'auditorium du conservatoire à rayonnement régional. Il est également nécessaire de procéder à la révision de 2 AP votées en 2015.

○ **Création d'une autorisation de programme : subventions d'aide à la surcharge foncière pour l'année 2016.**

En 2015, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc (CAVGP) a fait le choix de gérer l'attribution des subventions de surcharge foncière dans le cadre d'une autorisation de programme annuelle.

Conformément aux orientations définies lors du débat d'orientation budgétaire (DOB) 2016, il est proposé de mettre en place une AP-CP de 2 500 000 € pour l'attribution de subvention pour surcharge foncière. Celles-ci seront attribuées au cours de l'exercice 2016 par le Bureau communautaire dans le cadre de sa délégation.

L'échéancier prévisionnel en euros est le suivant :

AP N°	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	TOTAL AP
2016-001	0 €	1 000 000 €	750 000 €	750 000 €	2 500 000 €

○ **Création d'une autorisation de programme pour la réhabilitation de l'auditorium du CRR de Versailles.**

Conformément au débat d'orientation budgétaire 2016, une autorisation de programme est soumise au Conseil communautaire pour les travaux de réhabilitation de l'auditorium du conservatoire à rayonnement régional de Versailles pour un montant de 2 648 000 € qui seront financés sur les exercices 2016 à 2018.

L'échéancier prévisionnel en euros est le suivant :

AP N°	CP 2016	CP 2017	CP 2018	TOTAL AP
2016-002	471 000 €	1 900 000 €	277 000 €	2 648 000 €

o **Création d'une autorisation de programme pour la participation au diffuseur de l'autoroute A86 sur Vélizy-Villacoublay**

Une autorisation de programme est soumise au Conseil communautaire pour la participation de 600 000 € à la construction du diffuseur de l'autoroute A86 d'un montant total de 43 000 000 €.

L'échéancier prévisionnel en euros est le suivant

AP N°	CP 2016	CP 2017	CP 2018	TOTAL AP
2016-003	35 000 €	300 000 €	265 000 €	600 000 €

o **Révision des 2 autorisations de programme votées en 2015 pour les subventions de surcharge foncière : année 2015 et reliquat 2010-2014.**

Il convient de réviser les autorisations de programme votées en 2015 relatives aux subventions de surcharge foncière pour plusieurs raisons :

- réduction du montant de l'AP 2015-001 votée le 31 mars 2015 (2 500 000 €) au montant effectivement attribué au 31 décembre 2015 (2 498 052 €);
- réduction du montant de l'AP 2015-002 votée le 13 octobre 2015 (4 714 569,61 €) suite à l'annulation d'une subvention de surcharge foncière par le Bureau communautaire le 17 décembre 2015 à la demande du bailleur social (290 000 €);
- inclusion dans l'AP 2015-002 d'une subvention attribuée en 2007 d'un montant restant à verser de 30 000 € ;
- modification de l'échéancier des 2 AP au vu de la consommation des crédits de paiement au 31 décembre 2015 (1 917 391,80 €) par rapport aux crédits de paiement 2015 (2 035 000 €).

L'échéancier prévisionnel en euros voté le 13 octobre 2015 était le suivant :

AP n°	Objet	CP 2015 (prévision)	CP 2016	CP 2017	CP 2018	TOTAL AP
2015-001	Subventions surcharges foncières attribuables en 2015		250 000 €	1 750 000 €	500 000 €	2 500 000 €
2015-002	Subventions surcharge foncière attribuées de 2010 à 2014 (reliquat)	2 035 000 €	2 203 645 €	475 924,61 €		4 714 569,61 €
	TOTAL CP	2 035 000 €	2 453 645 €	2 225 924,61 €	500 000 €	7 214 569,61 €

Le nouvel échéancier (en euros) proposé est le suivant :

AP n°	Objet	CP 2015 (réalisé)	CP 2016	CP 2017	CP 2018	TOTAL AP
2015-001	Subventions surcharges foncières attribuées en 2015	0,00 €	1 559 266,40 €	792 136,40 €	146 649,20 €	2 498 052 €
2015-002	Subventions surcharge foncière attribuées de 2007 à 2014 (reliquat)	1 917 391,80€	2 030 577,41 €	446 600,40 €		4 394 569,61 €
	TOTAL CP	1 917 391,80 €	3 589 843,81 €	1 238 736,80 €	146 649,20 €	6 892 621,61 €

Le Conseil communautaire est amené à se prononcer sur les créations et les évolutions d'AP-CP.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à votre adoption :

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Il est proposé au Conseil communautaire :

- 1) de voter l'autorisation de programme (AP) n°2016-001 d'un montant de 2 500 000 € au titre de 2016 pour l'attribution des subventions pour surcharge foncière aux bailleurs sociaux versées par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- 2) de voter l'autorisation de programme (AP) n°2016-002 d'un montant de 2 648 000 € pour la réhabilitation de l'auditorium du conservatoire à rayonnement régional CRR de Versailles ;
- 3) de voter l'autorisation de programme (AP) n°2016-003 d'un montant de 600 000 € pour la participation à la construction du diffuseur de l'autoroute A86 ;
- 4) de modifier le montant de l'autorisation de programme (AP) n°2015-001 relative aux subventions de surcharge foncière attribuées au cours de l'année 2015 initialement fixé à 2 500 000 € pour l'arrêter désormais à 2 498 052 € :

- 5) de modifier le montant de l'autorisation de programme (AP) n°2015-002 relative aux subventions de surcharge foncière attribuées au cours des années 2010 à 2014 initialement fixé à 4 714 569,61 € pour l'arrêter désormais à 4 394 569,61 € ;
- 6) d'indiquer le nouvel échéancier prévisionnel en euros suivant :

AP n°	Objet	CP 2015 (réalisé)	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	TOTAL AP
2015-001	Subventions surcharge foncière attribuées en 2015	0,00 €	1 559 266,40 €	792 136,40 €	146 649,20 €		2 498 052,00 €
2015-002	Subventions surcharge foncière attribuées de 2007 à 2014 (reliquat)	1 917 391,80 €	2 030 577,41 €	446 600,40 €			4 394 569,61 €
2016-001	Subventions surcharge foncière attribuables en 2016			1 000 000,00 €	750 000,00 €	750 000,00 €	2 500 000,00 €
	Sous-total CP surcharge foncière	1 917 391,80 €	3 589 843,81 €	2 238 736,80 €	896 649,20 €	750 000,00 €	9 392 621,61 €
2016-002	Travaux CRR de Versailles Pôle Musique		471 000,00 €	1 900 000,00 €	277 000,00 €		2 648 000,00 €
2016-003	Participation diffuseur de l'autoroute A86		35 000,00 €	300 000,00 €	265 000,00 €		600 000,00 €
	TOTAL CP	1 917 391,80 €	4 095 843,81 €	4 438 736,80 €	1 438 649,20 €	750 000,00 €	12 640 621,61 €

- 7) d'inscrire les crédits nécessaires au financement de ces autorisations de programme (AP) au budget 2016 et suivants au chapitre 204 : « subventions d'équipement versées » et à la fonction 70 : « habitat » et 824 : « aménagement », au chapitre 23 : « travaux en cours », fonction 311 : « enseignement musical, lyrique et chorégraphique ».

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 66

Nombre de pouvoirs : 13

Nombre de suffrages exprimés : 79 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés (1 voix contre de M. Blanchard et 1 abstention de Mme Rigaud-Juré).

Pour le Président,
Par délégation,



Olivier BERTHELOT

Directeur général des services



Contrôle de Légalité

Compte-rendu d'horodatage de l'acte n° : 2016_03_08

Résumé de l'acte : Gestion des investissements pluriannuels de la communauté d'agglomération de ...

Date de décision : 08/03/2016

Nature de l'acte : Délibérations

Classification : 7.1. Decisions budgetaires

Rédacteur : Tiphaine Le Dilhuit

AR reçu le : 15/03/2016 00:00:00

N° AR : 078-247800584-20160308-2016_03_08-DE

Pièces jointes :

2016-03-08 FIN - Autorisation de programme 2016 subventions surcharges foncières-auditorium-diffuseur.pdf

Historique :

15/03/2016 15:02:53	Reçu	Tiphaine Le Dilhuit
15/03/2016 15:03:43	En cours de transmission	
15/03/2016 15:05:04	Transmis en Préfecture	
15/03/2016 15:13:27	Accusé de réception reçu	